

LES UNITES DE TEXTE

Si l'intérêt d'une transcription "fidèle" n'a pas à être démontré lorsqu'on s'intéresse à l'orthographe et à la morphologie, on pourrait penser qu'il est moins évident lorsqu'on aborde des unités plus larges. Mais le temps d'arrêt que ces productions non normalisées obligent à marquer présente quelques avantages. La visualisation de documents dépourvus de ponctuation ou ponctués de façon non normative amène à s'interroger sur les unités de textes.

Il s'agit d'abord de réfléchir sur la façon dont les scripteurs construisent les unités de dimension supérieure à la proposition. La tradition grammaticale pose une catégorie, la phrase, que les éditeurs reconstituent spontanément derrière les productions déviantes qu'ils transcrivent. Nous nous demanderons si cette notion rend bien compte du système des connexions observable dans nos corpus. Nous envisageons ensuite, sous le nom de "formulaire", des énoncés particulièrement répétitifs et souvent situés à l'ouverture des textes. Nous les avons décrits en tentant d'articuler une forme linguistique et des types de discours, juridiques ou administratifs, liés au fonctionnement des institutions. Enfin nous avons rapidement évoqué les répétitions de fragments de dimensions variables, le plus souvent des syntagmes, qui scandent le texte et apparaissent comme des points de cristallisation de la doxa révolutionnaire.

PHRASES ? CONFIGURATIONS ? FIGURES ?

Au delà du mot, lorsqu'il n'y a pas de séparateurs graphiques, - paragraphe ou ponctuation -, le texte n'est pas coupé en phrases. Pour le découper, on prend forcément des décisions. Or ces opérations ne sont pas justifiées dans les analyses habituelles des historiens. La phrase semble une unité si naturelle que

2

les analystes segmentent les productions non ponctuées comme si l'opération allait de soi.

Ainsi J. Staes (1979-1983), pourtant très soucieux de la fidélité de ses transcriptions, a ponctué les lettres des Béarnais. D. Roche (1982) préfère ne pas rajouter de points au mémoire du vitrier J.-L. Ménétra mais il normalise l'emploi des majuscules et leur fait remplir la même fonction démarcative. Les analyses de discours inspirées par la linguistique opèrent également sur un matériau réinterprété en phrases. R. Robin (1973) qui rend compte des travaux inspirés de Harris et du distributionnalisme américain admet sans poser le problème que les énoncés des cahiers des doléances peuvent être abordés dans le cadre d'une grammaire de la phrase. On a cependant montré à plusieurs reprises¹⁵ que ces opérations de segmentation ne vont pas de soi. Au-delà de l'unité syntaxique constituée par le verbe et les arguments qu'il construit (sujet et compléments), il faut trouver un statut pour des segments non construits par le verbe (les circonstanciels de l'analyse traditionnelle, les appositions, les incises, etc.) qui peuvent constituer avec les unités de la syntaxe verbale ce que nous appelons traditionnellement une phrase, mais qui peuvent aussi donner lieu à des ensembles englobant tantôt plus, tantôt moins que l'unité traditionnelle.

A vrai dire les notions de *période* ou de *phrase* se situent à un niveau plus normatif que descriptif ; elles conviennent mal à des écrits peu normés car elles résultent de techniques de traitement de l'information qui correspondent à des idéaux stylistiques. La période, définie dès la rhétorique d'Aristote, embrasse un segment de discours d'une certaine ampleur. La période doit être autonome et fermée et l'élève doit apprendre à en bien marquer la fin. Elle met en jeu des procédés rythmiques facilitant la mémorisation :

J'entends par période la phrase qui a un commencement et une fin par elle-même et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard et il doit assembler des fragments équilibrés produisant des effets perceptibles de cadence et de rythme, ce qui en facilitera la mémorisation (Aristote, *Rhétorique*).

Ces soucis esthétiques et normatifs expliquent l'intérêt porté à cette forme d'organisation du discours dans les collèges d'Ancien Régime où la fin essentielle de l'enseignement était l'apprentissage de la belle latinité et le transfert des modèles de grand style sur le français. Bien sûr, dès qu'on a affaire à des textes sans apprêt la notion est d'un emploi plus problématique.

Au XIX^e siècle, le terme de *phrase* impose, dans le métalangage syntaxique de l'école, une unité définie par deux critères : graphiquement, la présence d'une majuscule et d'un point ; sémantiquement, la notion vague de sens complet. En fait, la phrase est également approchée en termes d'analyse logique. On considère comme formant une seule phrase, une proposition centrale à laquelle d'autres propositions, dites subordonnées, sont hiérarchiquement rattachables. Le rapport entre les subordonnées et la principale doit être marqué formellement par une conjonction ou par un relatif. Là encore, il s'agit d'une unité liée à l'enseignement de la langue écrite. A la langue rythmée des collèges jésuites a

été substituée, au cours du XVIII^e siècle, une unité idéale moyenne et complète que l'école sera bientôt chargée d'inculquer à tous les petits Français. L'idéal de complétude est le même, mais si l'on compare la phrase à la période, l'amplitude moyenne a diminué. Quoi qu'il en soit, c'est à la suite d'un apprentissage scolaire qu'on écrit en phrases aujourd'hui. Dans les écoles du peuple de la fin du XVIII^e siècle les enfants n'ont pas, normalement, reçu d'enseignement de la rédaction. Ils n'ont pas appris à normer leur discours en périodes ou en phrases, et ces unités conventionnelles doivent être envisagées avec prudence lorsqu'on aborde la description de leurs textes.

Pourtant, à première vue, la notion de phrase semble pouvoir s'appliquer à la plupart des énoncés des comités de surveillance qui se réduisent à des verbes accompagnés de leurs compléments. Les structures de listes autour d'une construction verbale reviennent très souvent à Cuges et coïncident donc avec ce qu'on entend habituellement par phrase¹⁶ :

Ont délibéré de mettre dans le sein de la
Société populaire

le Sen Mathieu Isanard dit Gaspieu
Sen François Bonifay dit Lote
Sen Jacques Ollivier
Sen Jacques Espannet Capelan
Sen Joseph Pascal Riboit

Le même type de structure énumérative peut être introduit par un marqueur d'énumération spécialisé dans ce rôle :

Le comité et la municipalité ont rempli le tableau des patriotes indigents que nous pouvons avoir dans cette commune **ainsi qu'il suit**

Charles Coste	cultivateur âgé de soixante-dix ans infirmes natif de Venelles ayant une fille âgée de trente ans
---------------	---

Mathieu Coste	cultivateur marié âgé de soixante ans natif de Venelles infirmes
---------------	--

ayant trois filles

une de douze
l'autre de quinze

François Collomb marié
 cultivateur
 âgé de cinquante ans
 natif de Venelles
 ayant six enfants dont deux mâles âgés de 15 mois

quatre filles âgées de 4 ans
 6
 8
 15 ans

Lorsque la structure énumérative porte sur l'ensemble de la construction verbale, le rédacteur a pu lier les segments par *et*, *et de suite*, qui marquent l'articulation d'un énoncé considéré comme formant un tout. Dans l'exemple cité, on remarquera que les formes en *-ant* introduisent des sortes de parenthèses :

le citoyen président a ouvert la Seance **et** adit que les quinze jours de la presidence etant expiré il falloit renouvelleer lepresident et le Secraitaire conformement à la loy du 14 frimaire **et deSuite** chacun des membres composant le comité ayant fait ou fait faire leur billet l'on deposé dans le vaSe de Scrutin depouillié et recenSSé **et** les billets étant conformes au nombre de votans le citoyen latour maire ayant reuni la pluralité des suffrages aété president **et** a été deSuite procédé a la nomination de secraitaire aux memes formes que deSSus lescrutin depouillié et recenSSé la pluralité des suffrages sest reunie en faveur du citoyen gaspard cabassol **et** a été proclamé Secraitaire parle president la seance a été levée (Venelles).

		le citoyen [...]		a ouvert la séance
et				a dit qu' [...]
et de suite		chacun	ayant fait ou fait faire leur billet	l'ont déposé
et	les billets étant conformes [...]	le citoyen [...]	ayant réuni la pluralité [...]	a été président
et				a été de suite procédé à la nomination [...]
et	le scrutin dépouillé et recensé	la pluralité		s'est réunie [...]

Toutefois, les niveaux d'organisation du texte sont parfois très difficiles à distinguer. Le même joncteur *et* assure souvent des enchaînements à l'intérieur de la proposition et la progression d'une proposition à l'autre. Dans plusieurs cas, on ne sait plus quels sont les éléments ainsi mis en relation :

après avoir fait passé leurs voy le president adit quil falloit recevoir dela Societé populaire le
 citoyen antoine buhé le citoyen françois obscur le citoyen françois laignel le citoyen etienne
 brunsson dit flaman le citoyen antoine icard dit cambollÿ et le citoyen antoine bonifay dit
 paniere lassemblée la pas put recevoir attendu qu'étant officie municipaux il a porté la chierpe
 sans le caucarde de la nation.

Dans une première interprétation, Antoine Bonifay, dit Panière pour le distinguer de nombreux Bonifay du village, fait partie de la série des gens que le président demande de recevoir. Le *et* est un simple marqueur d'énumération. La séquence suivante comporte un *le* non anaphorique, (*l'a pas pu recevoir*) et il faut comprendre qu'on n'a pu recevoir des officiers municipaux capables de porter l'écharpe municipale (*la chierpe*), sans la cocarde, insigne de leur dévouement à la cause républicaine.

après avoir fait	le président adit qu'il fallait	
passer [...]	recevoir [...]	
		le citoyen Antoine Buhé
		le citoyen François Obscur
		le citoyen François Laignel
		le citoyen Etienne Brunsson [...]
		le citoyen Antoine Icard [...]
		et le citoyen Antoine Bonifay [...]
l'assemblée l'a pas pu recevoir attendu qu'étant officiers municipaux, il a porté la chierpe sans la caucarde de la nation		

Selon une deuxième interprétation, plus vraisemblable, mais qui reste une conjecture à cause des incertitudes de la morphologie (*municipaux* remplace *municipal*), seul Bonifay n'a pu être reçu. De fait, on le retrouvera plus tard, toujours à la porte du comité. Le *et* signale un décrochement, une sorte de relance du discours, paraphrasable par *pour ce qui est de Bonifay*.

après avoir [...]	le président a dit qu' [...]	le citoyen Antoine Buhé
		le citoyen François Obscur
		le citoyen François Laignel
		le citoyen Etienne Brunsson [...]
		le citoyen Antoine Icard [...]

et le citoyen
Antoine Bonifay
dit Panière

l'assemblée l'a pas pu recevoir

attendu qu'étant officier [...]

Malgré la brièveté des textes, on rencontre constamment ces incertitudes qui découlent de la non spécialisation des joncteurs et de l'absence des bornes d'énoncés fournies par la ponctuation. Cependant, pour important que soient ces problèmes d'ambiguïté syntaxique, ils ne remettent pas en cause une analyse qui accepte les limites de la phrase. Plus problématique est l'existence de successions de constructions verbales complètes qui s'enchaînent sans marqueurs de liaison et qui semblent pourtant "aller ensemble" ; le critère de complétude et l'absence de marques conduisent traditionnellement à considérer qu'il s'agit d'unités indépendantes, mais on a alors l'impression de manquer des regroupements sémantiques intéressants. Les séquences suivantes entretiennent des relations de ce type :

Le president *dit de recevoir dans le sein de la société populaire* (liste).
l'assemblée a *deliberé de les mettre dans le sein de la société populaire*.

Le citoyen antoine bonifay dit paniere *na pas Ete Reçu les trois mois de suspension non pas encore expiré*.
la société *ne pourra le recevoir* qua la derniere decade *que les trois mois de suspension auront expiré*.

Il n'y a pas de lien syntaxique entre les deux segments mais cela n'empêche pas le sentiment que les deux énoncés s'enchaînent et constituent un tout, une sorte d'unité binaire. Ils vont par couples. C'est évident sur le plan d'une logique des actions ; le dire du président déclenche la réaction de l'assemblée, inversement les actes de l'assemblée présupposent les propositions du président. On pourrait s'en tenir à ce niveau, la récurrence des groupes renvoyant au fonctionnement institutionnel des assemblées, où une décision est nécessairement prise en deux temps : mise à l'ordre du jour par le président, puis délibération.

Le regroupement en série montre cependant que ces relations pragmatiques passent souvent par des mises en forme frappantes. Des verbes identiques ou quasi-synonymes apparaissent sous des modalités opposées.

dire de *recevoir*, délibérer de *mettre* } *dans le sein de la société populaire*.

Nous pouvons, en nous référant aux méthodes d'analyse harrissiennes¹⁷, dire que :

Le president a dit qu'il falloir recevoir

l'assemblée la pas pu recevoir
l'assemblée a délibéré de les mettre [...].

sont équivalents parce qu'ils se présentent dans le même environnement, *dans le sein de la société populaire*. Ces relations distributionnelles ne signifient pas que les segments disent la même chose, mais seulement qu'ils entrent dans une série. Le but de l'analyse de Z. Harris est de délinéariser le texte, d'établir des classes d'énoncés substituables, susceptibles d'apparaître en différents points de la surface discursive, et de mettre ainsi en évidence la redondance propre des textes. Dans les discours que nous étudions, les membres d'une série paradigmatique constituent des couples syntagmatiques remarquables. Or, nous l'avons vu, même si le réel explique en partie ces schèmes d'écriture, c'est l'articulation formelle qui permet de repérer ce qui est ainsi réuni.

Il s'agit de donner un statut à ces unités. Même si les groupes peuvent s'analyser comme deux phrases successives, ils relèvent parallèlement d'une description prenant en compte des relations trans-phrastiques. La rhétorique ancienne avait d'ailleurs nommé un certain nombre de ces figures qui traversent les niveaux de l'analyse syntaxique et portent, tantôt comme ici sur des unités supérieures à la phrase, tantôt sur des fragments de niveau inférieur.

Pour comprendre les textes, on est amené à s'intéresser aux effets de répétitions et de ruptures qui semblent structurer la plupart des discours, lettrés ou ordinaires. L'analyse en phrases ne donne qu'une sorte de découpage linéaire, et il convient d'ajouter à cet espace plat la dimension rhétorique qui met en évidence d'autres niveaux d'organisation, les effets de répétitions ou de symétries qui apparaissent à l'échelle d'un passage.

Détachée du contexte, *je n'ai pas marché de ma propre volonté* est une simple dénégation. Lorsqu'on met en série le discours où elle figure on s'aperçoit qu'il enchaîne quatre formulations négatives. Cette insistance apparaît alors comme le symptôme de la situation d'impuissance où se débat le soldat Vigneron :

vous savez que	je n'ai pas	marché de ma propre volonté
vous savez que	je n'ai que	mon tambour pour vivre
	je n'ai jamais	témoigné
		ni porté atteinte à personne
	je ne sais pas	signer

Même en se limitant au niveau grammatical, la notion de phrase peut se révéler d'un emploi malaisé. La nature argumentative des requêtes amène les scripteurs à multiplier des incidentes, des circonstancielles entretenant des relations de cause ou de conséquence avec la thèse principale. Les constructions participiales et infinitives, nombreuses dans nos textes, soulèvent régulièrement

le problème de l'élément auquel il faut les rattacher lorsqu'elles ne sont pas dans la rectio[n] d'un verbe. La demande de mise en liberté de Barthélémy Vion comporte les trois séquences suivantes que nous séparons en allant à la ligne, selon une première analyse :

Le Citoyen Barthelemy Vion de cette commune, Residant sur le 3eme arrondissement vient d'être mis en etat d'arrestation.

Etant seul, mais un peu pris de vin, près avoir courut tous les dangers qu'un Bon Républicain puisse affranchir En premier lieu à l'affaire des precheurs de même qu'aux thuilleries a Paris, Ensuite à la prise de l'infâme toulon je suis été comme un [lezard /Cezard] me jeter dans les Bras de ce grand Général Cartaux pour lui offrir tous Mes Services pour la Défense de ma chère patrie.

Oui, je suis patriote Républicain.

Apparemment, l'unité centrale est aisément séparable de l'unité précédente par des critères formels, présence d'un point dans cette lettre ponctuée, et surtout changement du système d'énonciation, puisque l'on passe d'une troisième personne à une première personne :

Le citoyen Barthelemy Vion [...] vient d'être mis en arrestation.

Etant seul [...] je suis été comme un lezard /Cezard]

Cette séquence est également coupée par un point de la formule qui clôt le récit de vie et en donne la morale. La présence de l'adverbe *oui*, dont on sait qu'il occupe une position contrainte, vient aussi marquer le début d'une nouvelle unité :

Oui je suis patriote Républicain

Mais cette séquence autonome est constituée de constructions incomplètes, participiales (*étant seul, pris de vin*) ou infinitives (*après avoir couru*). En effet, le contenu sémantique et la connaissance du contexte obligent à comprendre que l'inculpé a rejoint le général Cartaux, bien avant le jour de son arrestation, sans doute lors de la prise de *l'infâme Toulon.. Etant seul...* ne peut être rattaché à "la principale" *je suis été me jeter*. On peut toutefois penser à une deuxième analyse :

Le Citoyen Barthelemy Vion de cette commune, Residant sur le 3eme arrondissement vient d'être mis en etat d'arrestation. Etant seul, mais un peu pris de vin,

Les participiales viennent anaphoriser Barthelemy Vion en expliquant les circonstances de l'arrestation. Seul, Barthelemy Vion n'était pas dangereux ; pris de vin, il n'était pas responsable de sa conduite. L'infinitif suivant, séparé de *oui* par une longue parenthèse qui développe les dangers courus par ce bon républicain, a en revanche une fonction préparatoire. Il permet de justifier la déclaration, *je suis patriote*.

Après avoir
couru tous les
dangers

En premier lieu à l'affaire des Prêcheurs
de même qu'aux Tuileries
Ensuite à la prise de l'infâme Toulon je suis été [...] me jeter
[...]

Oui, je suis patriote Républicain.

Selon cette analyse, la séquence centrale est coupée en deux blocs, ce que semble indiquer également le changement d'une participiale à une infinitive et surtout le changement d'aspect (*étant seul/ après avoir couru*). Il y a donc au moins deux possibilités d'analyse, dont aucune n'est décisive. Les frontières d'énoncés restent incertaines¹⁸.

A ces difficultés fréquentes rencontrées dans la détermination des blocs peut s'ajouter la nécessité de reconstruire l'agent de la participiale. Ainsi, le gardien accusé d'avoir laissé échapper ses prisonniers demande :

Que je puisse aller faire ma petit moisson pour substanter ma pauvre famille étant tous jeunes hors d'état de travailler [requêtes, 12, A. Rey)

L'agent du participe n'est pas grammaticalement coréférent à *famille* et le lecteur doit reconstruire *enfants*, par inférence. Le même texte comporte des relatives ou des participiales à droite de la construction centrale :

la municipalité ne m'a pas donné la consigne de la fenêtre/ que les prisonniers sont sortis
la municipalité a fait fermer la fenêtre/ qu'il n'y avait que la hauteur d'un homme pour en sortir
tu me rendras justice pour me faire entendre le plus tôt pössible/ étant veuf avec trois enfants
Mes enfants (vont) mourir de faim/ / se trouvant seuls dans ma bastide sans aucun appui
que je puisse substanter ma pauvre famille/ étant tous jeunes hors d'état de travailler

L'orientation du texte donne une impression de rajout, comme si le scripteur donnait à lire le cheminement particulier de l'argumentation.

Pour certains textes, il semble que plusieurs constructions s'imbriquent. Le déroulement de la séquence aboutit à une sorte de flux syntaxique qu'on ne peut interrompre. L'énoncé suivant, constitué d'un "que" complétif suivi d'une conditionnelle, puis d'une construction en "pourquoi", enchaîne deux types de relations syntaxiques *remarquer que... Si ; Si... alors pourquoi* :

n'auriez vous pas remarqué que (Si de nous Cinq que nous Etions detenus nous Etions pas plus Coupable les uns que les autres) pourquoy donc me retenez vous plus long-tems (Ville, Instituteur de Mallemort).

Dans une des lettres de 1790, le scripteur a écrit d'un seul tenant toute son argumentation.

je me donne lhonneur de vous ecrire pour prendre part à mon inquietude car il y a enviroind du mois que je suis dans limpatience Et la privation de notre pension que feu mon pere ma à legué dans le testament par deux séensse après avoir prié tout les moyen de la douceur avoir fait ecrire notre respectable superieure prié nos soeur de marseille de sinteresser pour moi etre aubligée de prendre un homme daffaire qui Si monsieur guignon de la rue st jaume il voulé me la disputer ne pouvent le faire (etre/eten) lheritier il me maine dun mois à lautre une fille inferme loins de sa patriée & de ces parens.

On peut parler comme M. Ebel et P. Fiala (1983), F. Gadet et F. Mazière (1986) de télescopage, de rencontres de constructions différentes ; cependant on interprète comme des "ratés", des chimères linguistiques, ce qui semble une tendance de cette syntaxe non normative, liant en une séquence unique l'ensemble du mouvement argumentatif.

Les Condamnés aux fers Vous Exposit que depuis très longtems qui gémissent. Et que depuis parmi nous tous Malheureux il y En a que depuis un anés Entiere quils ont Eté traduits dans les prisons de Cette Commune, sans Secours de personne. Et N'ayent pour Subsistence que mauvaise Livre demi de pain qui Nes point digne d'entrer dans le cor humain Et dont les trois quarts des ces Malheureux son pret a rendre lame (requêtes, Favier, Viquet an II).

On assiste à l'intégration de toutes les subordonnées dans une séquence unique. Chaque fois qu'un argument supplémentaire intervient, il est tout simplement incorporé au paragraphe. Les subordonnées ne représentent pas les articulations hiérarchisées et isolables d'un raisonnement, mais un entassement, une accumulation de motifs destinés à convaincre le juge d'améliorer la condition des prisonniers, motifs qui se développent tant que le scripteur trouve de nouveaux arguments.

Dans l'ensemble pourtant, les textes s'appuient sur des modèles contraignants qui leur fournissent un découpage. C'est à la forme et au rôle de ces éléments qui scandent les textes qu'est consacré le paragraphe suivant.

UN DISCOURS FORMULAIRE

Au cours de nos lectures, nous avons été très frappées par la présence de nombreuses répétitions, par le retour des mêmes éléments constamment utilisés. Le lecteur qui aborde les textes "ordinaires" sans précaution est souvent déçu à cause de l'impression de monotonie et de pauvreté qui résulte de ces reprises.

Les registres de villages ne contiennent par exemple que des énoncés rituellement répétés. De séance en séance, les quelques lignes des comptes rendus ont à peu près la même structure.

Lorsqu'on fait l'inventaire des épithètes employées dans les récits de vie politiques ou dans les comptes rendus d'assemblées, il s'agit de fragments plus brefs, un nom et son épithète, mais l'impression de redites est là si nette que les commentateurs ont pu appliquer à ces écrits l'expression de "langue de bois", forgée pour dénoncer la stéréotypie et les simulacres sans rapport avec le réel de la propagande stalinienne¹⁹.

Nous avons pensé que c'était justement de ce ressassement qu'il fallait rendre compte. Nous avons tâché d'en distinguer les types, formulaires, clichés rhétoriques... et d'en préciser le statut ; nous nous sommes demandées en particulier jusqu'où nous pouvions considérer que deux formules étaient équivalentes et se ramenaient à une forme abstraite sous-jacente. Nous avons aussi cherché à préciser les fonctions des répétitions. Enfin nous avons confronté ces formules aux modèles d'Ancien Régime pour évaluer la correspondance entre événements politiques et possibilités de renouvellement des discours.

Les spécialistes de la littérature orale ou des épopées archaïques se sont beaucoup intéressés aux effets formulaires, mais leurs études restent cependant marquées par une perspective esthétique. Dans nos textes, il ne s'agit pas d'exercices de style et la diversité ne résulte pas d'un effort savant de variété. C'est l'exercice ordinaire du langage qui entraîne l'instabilité formulaire. Cependant, les théories des folkloristes et des philologues, et notamment l'article suggestif de M.-N. Nagler (1967), ont montré de façon pertinente et fructueuse qu'il fallait déterminer des procédures permettant de décrire les ressemblances entre des formes dont les paramètres semblent varier de façon non prévisible. Comme eux, nous avons essayé de reconstruire des formes sous-jacentes dont les énoncés de surface représenteraient des réalisations. La multiplicité des procédés de réorganisation et surtout les fonctions différentes de ces remaniements ont conduit à renoncer à l'idée d'une matrice linguistique et à envisager seulement des familles de phrases apparentées à l'intérieur desquelles l'énonciateur passe insensiblement d'un énoncé à l'autre²⁰. Parties de l'hypothèse d'un invariant linguistique, nous avons abouti à poser un invariant de nature discursive.

Il y a donc dans les textes des groupements de mots qui se ressemblent d'une façon telle qu'on ne peut attribuer cette ressemblance à une simple coïncidence. Pour tenter d'en préciser la nature, on peut s'appuyer sur ce sentiment intuitif de ressemblance afin de dresser des listes empiriques et en préciser ensuite les propriétés. On peut prendre comme exemple les formules de la langue du droit

relevées dans les délibérations des comités de surveillance. Chaque comité emploie ses propres formulaires.

Dans les cas les plus simples nous avons une pure répétition ; Bonifay, Boi et Degnes, membres du comité de surveillance de La Barben, emploient *et autre (papier/objet/affaire)* comme coordination :

faire la lecture des décrets de la convention nationale et autre papier public (Bonifay, 9 floreal).

faire la lecture des papiers publics et autre objet interessant (Bonifay, 13 floreal).

aviser un Certificat de enpassevant et autre objet intéressant (Bonifai, 20 floréal).

faire faire la lecture d'une lettre envoyée du tribunal Revolutionere Seant à Orange et autre papier public (Boi, 17 messidor).

faire la lecture des bulletins de loi Revolutionnaires et autre papier public et autre plusieurs affaires et d'une visite (Degnes, 30 messidor).

Il s'agit ici d'une reprise sans variation.

Mais habituellement, et surtout lorsqu'il s'agit de segments plus longs, le scripteur ne reproduit pas telle quelle une forme fixe. Il en est ainsi pour les formules d'ouvertures. A La Barben, elles constituent presque le cinquième du compte rendu souvent réduit à cinq, six lignes :

La Seance s'est occupée à faire la lecture des décrets (Bonifay, 9 floreal).

La séance est ouverte S'est occupée à faire la lecture des papiers publics (Maunier 23 floréal).

Sur la proposition d'un membre la Séance S'est occupée à faire la lecture de deux arrêtés (Boi, 29 prairial).

La Seance S'est premièrement occupée a faire la lecture des papier publics et S'occuper à la Surveillance publique (Maunier, 26 floréal).

L'assemblée S'est occupée à lire les papiers publics pour S'informer de toute la surveillance et aviser un Certificat de (-) enpassevant (Bonifai, 20 floreal).

(La Seance s'est occupée à faire la lecture des décrets de la convention nationale et) s'est encore occupee d'accuser 2 certificats (Bonifay, 9 floreal).

La Seance S'est ocupee de faire la lecture du Rapport fait par le maximilien Robespierre (Maunier 13 prairial).

L'assamblee Sest occupée de faire la lecture des bulletins et du renouvellement d'un president et du secrétaire (Boi, 25 messidor).

Laseance S'est occupée de plusieurs lecture de papiers publics (Boi, 4 mesidor).

Seance Sest ocupee de plusieurs affaires de Sur la Surveillance (Maunier, 18 prairial).

Sur la proposition d'un membre la Seance S'est occupée de la Surveillance (Maunier, 21 prairial).

(la seance aete ouverte pour faire la lecture... pour empêcher des complots perfides...). S'est encore occupée pour accuser le Certificat de Residence du citoyen jean pierre gregoire (Bonifay 13 floreal).

A Lamanon, les énoncés sont différents. Après la date, le verbe *assembler* au participe passé ou présent est suivi d'une déclarative à sujet inversé (*ont été présents les citoyens*) :

le huit pluviôse l'an Second de la republique francaise une et indivisible, le comité de surveillance de la commune étant assemblé, ont été présents les citoyens (suit une liste de noms) GOUIRAN.

le quatorze pluviôse de l'an Second republicain le comité de Surveillance ayant été assemblé, ont été présents tous les membres -GOUIRAN.

le comité de Surveillance de la commune de la manon étant assemblé au lieu ordinaire des séances, ont été présents les citoyens (liste de noms) (15 germinal ; GOUIRAN).

le vingt un germinal l'an Second de la republique francaise une et indivisible le comité de surveillance de la commune de la manon district de salon étant en séance, ont été présents les citoyens (liste de noms) GOUIRAN.

le onze floreal l'an Second de la republique française le comité de Surveillance de cette commune de la manon était en séance permanente ont été présents les citoyens (liste de noms) CHABAUD.

le dix neuf prairial l'an second de la Republique française une et indivisible le comité de surveillance de cette commune de la manon étant en séance permanente ont été présents, les citoyens (liste de noms) CHABAUD.

A Cuges, *s'assembler* apparaît après la date, le plus souvent dans une construction simple²¹, suivie d'une deuxième construction de même niveau.

(date) nous se sommes assemblés (+ liste de noms) et le comité a délibéré (Bonifay, 22 frimaire).

(date) le comité est assemblé et le président a dit (Bonifay, 3 nivôse).

(date) le comité de Surveillance est assis les quatre commissaires ont fait son rapport on dit ... (Venel, 5 nivôse).

les membres du comité de Surveillance sont assemblés et le président dit... (Venel, 16 nivôse).

(date) la séance du comité de Surveillance est assemblée on délibère (Venel, 26 nivôse).

(date) la séance du comité de Surveillance est assemblée on délibère (Venel, 2 pluviôse)

(date) nous sommes assemblés on délibère (Venel, 4 pluviôse).

(date) nous sommes assemblés pour la nomination (Michel, 13 pluviôse).

(date) le comité de surveillance est assemblé pour mettre son vœu sur... (Michel, 14 pluviôse).

(date) dans la séance ordinaire de séance, le comité de surveillance de cette commune de Cuges est assemblé extraordinairement, et... (Michel, 17 pluviôse)

insérer, formulaire Barben

dans la salle [...] de séance	le comité de surveillance		s'est assemblée
	l'assemblée	du comité de surveillance	s'est assemblée
	les membres	du comité de surveillance	s'est assemblée
	le comité		s'est assemblée
	nous		se sommes assemblés
	nous		nous sommes assemblés

Dans chacun des villages, les secrétaires ont produit un ensemble de séquences très proches mais non identiques. D'une occurrence à l'autre, on observe des modifications de l'orthographe, des substitutions de mots, des réécritures syntaxiques. Le même locuteur, en train d'accomplir la même tâche, produit des formes différentes dont il faut bien se demander s'il est légitime de les considérer encore comme des réalisations d'un unique invariant. Si nous nous donnons le droit de négliger ces différences pour en extraire une unité sous-jacente, il faut se demander quelle est la nature de cette unité.

LES DIVERS TYPES DE VARIATION

Nous distinguons deux niveaux de réalité : celui des énoncés attestés qui produisent un effet de série, et celui des invariants que nous appelons formulaires, et qui se situe à un niveau plus abstrait. Pour établir des formulaires, il faut "remonter" du foisonnement des énoncés attestés dans la série à l'invariant sous-jacent en traitant systématiquement les variantes. Nous avons tenu compte de deux causes de variation de nature totalement différente.

Variation liée à la dynamique du langage d'abord. Appartiennent au même formulaire des éléments en relation de paraphrase. Si le scripteur emploie par exemple un actif, puis un passif, la variation est discursivement négligeable. A un certain niveau d'abstraction, les deux tournures peuvent être tenues pour deux formulations approximatives du même contenu. Ces modulations relèvent du jeu normal de la langue. Elles renvoient tantôt aux choix fluctuants de l'énonciateur, tantôt à la variation socio-linguistique.

Effet de liste ensuite. Le formulaire permet - c'est même souvent son rôle - d'introduire des éléments différents, qui n'entretiennent aucune relation paraphrastique mais qu'il fait entrer dans un même paradigme. Un exemple

élémentaire est fourni par l'introducteur *le nommé* suivi d'un nom propre. Les appellatifs qui servent à distinguer des individus ne sont en aucune façon des synonymes. Mais le formulaire réduit cette diversité à une classe, à un paradigme, qui peut être désigné sous un nom générique. Appartient à ce niveau abstrait, la reconstruction de l'invariant qui coiffe les listes attestées dans les textes. La relation hiérarchique entre l'élément reconstruit (l'hyperonyme) et les éléments attestés (les hyponymes) relève en partie de l'extralinguistique ; c'est en effet dans la situation qu'organise le formulaire que des éléments sont équivalents. Dans ce cas nous parlons d'effet de liste. La distinction des façons de parler de la même chose et des façons de classer des choses différentes sous la même rubrique peut paraître évidente. Dans les exemples cependant, elle est parfois brouillée. C'est pourquoi nous avons préféré classer les variantes à partir des phénomènes formels attestés dans les séries. On peut grossièrement distinguer quatre types de procédés : les mouvements d'extension des énoncés ou de réduction à un noyau, des modulations énonciatives, des "variantes" syntaxiques et des changements lexicaux.

Formulation longue/ formulation brève

Les séquences peuvent se présenter sous une formulation plus ou moins longue. En voici trois exemples :

a)

le comité de surveillance	de la commune	de Lamanon	district de Salon	étant en séance
le comité de surveillance	de cette commune	de Lamanon		étant assemblé étant en séance
le comité de surveillance				ayant été assemblé

b)

assemblé au lieu ordinaire des séances,
assemblé

L'exemple (a) concerne les procédés de dénomination et met en jeu le fonctionnement des expressions nominales complexes et les mécanismes référentiels. Les comités sont des entités nouvelles de caractère administratif. Leur dénomination, quand elle est totalement explicite, fournit une description de leur position dans la structure administrative mise en place par la République. A Lamanon, la longue lexie complexe *comité de surveillance de la commune de*

Lamanon, district de Salon situe le groupe dans le système hiérarchique règlementaire. Cependant, le contexte permet d'avoir recours à des effacements. Le passage de la séquence complète à la réduction à un noyau est un fait de discours.

L'exemple (b) met aussi en jeu les conditions référentielles permettant à une séquence brève d'apparaître comme une paraphrase d'une construction d'extension plus large. *Assembler* implique un lieu, qui peut être mentionné (*au lieu ordinaire de ses séances*) mais qui sera le plus souvent effacé car il est pragmatiquement prévisible que l'assemblée s'assemble dans son lieu institutionnel de rassemblement²².

Les énoncés (c) associent variation linguistique et variation situationnelle. Ils constituent d'abord un nouvel exemple d'équivalence pragmatique. Dans

c1

(Sur proposition d'un membre) la séance (est ouverte) s'est (premièrement) occupée

c2

la séance s'est occupée

on peut en effet considérer que la première phrase est la source de la deuxième et que l'omission de *est ouverte* est possible parce qu'il s'agit d'un rituel impliqué par le déroulement de la séance et donc redondant au plan des significations. La différence est traitée par le secrétaire comme une différence de formes entre deux variantes interchangeable. Par ailleurs le formulaire permet d'obtenir des séquences s'appliquant à des situations saisies dans leur différence. *La Seance Sest premièrement occupée a faire* n'est pas une paraphrase de l'énoncé c1 et le segment qui les différencie, *premièrement*, sert à opposer les séances ordinaires et les séances exceptionnelles qui ont un ordre du jour plus complexe. Dans ce cas, le formulaire introduit deux situations de discours dont le secrétaire juge qu'elles ont suffisamment de traits communs pour être introduites de façon identique.

Opérations énonciatives

Un deuxième type de variations met en jeu la dimension énonciative des textes²³. La variation peut porter sur des différences de personnes. A Cuges, les deux secrétaires alternent entre *nous* et la troisième personne :

nous/ le comité/ les membres du comité.

Ils modifient l'aspect verbal :

étant assemblé
ayant été assemblé.

Ils réorganisent parfois tout l'énoncé. Deux séquences indépendantes de même niveau

le comité s'est assemblé et le président a dit,

sont remplacées par une proposition incidente en *-Vant* suivie d'une "principale" à verbe conjugué :

le comité de Surveillance cest an assamblet les quatre commissaire ont fait son rapport.

Qu'il s'agisse de temps, de pronoms ou de la hiérarchie des blocs syntaxiques, la variation modifie la prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur.

Différences syntaxiques à lexique constant

Ces phénomènes de variation peuvent aussi concerner les verbes et les éléments qu'ils construisent. A La Barben, on remarque une alternance dans la nature du sujet de *s'occuper*, *la séance/ l'assemblée*. La signification précise de ces sujets nous échappe peut-être. On pourrait les interpréter comme des sujets humains : *assemblée*, passant par métonymie du sens *d'action de réunir des personnes en un même lieu pour des motifs communs*, à *ensemble des personnes ainsi réunies* :

L'assemblée s'est occupée de lecture
je me suis / elle s'est occupée de ça
elle s'en est occupée

De même, *séance*, *le fait de siéger dans une assemblée*, désigne aussi la *période pendant laquelle siègent les membres d'une assemblée ou d'un tribunal*, et de là en vient à signifier, *membres (de l'assemblée ainsi réunie)*. Cet emploi semble un peu difficile, mais pas impossible ; il n'y aurait d'ailleurs pas d'autre interprétation possible si le corpus comportait des phrases telles que :

la séance a déclaré ceci,
la séance s'est entretenue de cela

Dans cette interprétation à sujet humain, le complément en *pour* produit un effet d'intention, de but :

la séance s'est occupée pour accuser le certificat de résidence
= Le projet de la séance était d'accuser le certificat de résidence²⁴.

Mais les textes de La Barben ne présentent pas d'emploi où des verbes obligent à interpréter séance avec un trait "humain". Au contraire, les secrétaires emploient *séance*, et jamais *assemblée*, dans le contexte

La séance est ouverte

qui renvoie nettement à une durée temporelle.

Il est donc préférable d'analyser ces exemples de façon différente. Le français normatif connaît un deuxième type de formulation verbale où la durée apparaît en position complément du verbe *occuper*.

je/ il occupe la séance à faire ça.

En français standard, cette construction a un passif et une possibilité de pronominal à sens passif, *la séance est occupée à faire ça ; la journée est occupée à faire ça* ou avec l'accompli

La séance a été occupée

Cependant le pronominal à sens passif ne paraît guère possible actuellement qu'avec des sujets pluriels :

Les séances se sont occupées à faire ça

On peut supposer pourtant que les secrétaires de La Barben ont étendu l'emploi du pronominal à sens passif, l'impression de gaucherie étant redoublée par l'emploi de *pour* au lieu de *à* :

la séance s'est occupée à accuser le certificat de résidence
la seance s'est occupée pour accuser le certificat de résidence

Cette deuxième interprétation est rendue probable par les autres emplois du mot *séance* (*la séance est ouverte*). *S'occuper*, serait alors compatible avec deux formulations :

les membres du comité occupent la séance à [+ verbe à l'infinitif]
la séance s'occupe à [+ verbe à l'infinitif].

Une autre zone de variation concerne le marquage des relations. A La Barben, on relève trois prépositions différentes pour introduire des infinitifs ou des noms régis par le verbe *s'occuper* :

la séance s'est occupée	à	faire
l'assemblée	de	
	pour	

la séance s'est occupée à la surveillance
de

Bien que limitées, nos données nous permettent de faire des hypothèses sur ce qu'est en français le système de la construction des compléments des verbes et sur les modes d'appropriation de ce système.

Devant l'infinitif, les secrétaires de La Barben ont employé aussi bien *à*, *de* que *pour*. Le côté non normé de l'emploi en *pour* interdit d'imaginer que la séquence a été simplement copiée sur un formulaire juridique. Tout se passe comme si le secrétaire s'était appuyé sur un modèle abstrait qu'il avait tantôt réalisé sous la forme *s'occuper à/de*, tantôt sous la forme *s'occuper pour*. Le français normé connaît de nombreux cas de concurrence entre la construction directe, la construction prépositionnelle en *de* ou en *à* (*s'efforcer à/ s'efforcer de*, *demander à / demander de...*). Ces variations sont inscrites dans les possibilités de la langue française²⁵, même si, pour tel ou tel verbe, la norme a pu imposer une des réalisations au détriment de l'autre²⁶. Les secrétaires ont étendu à *pour* ces possibilités d'alternance.

On pourrait expliquer cette extension par la nature particulière du français pratiqué, un français langue-seconde, plein d'approximations. Les corpus que nous examinons nous donneraient des informations sur l'activité de sujets en situation d'apprentissage, en particulier sur les réinterprétations du système des prépositions qu'ils sont amenés à faire. On invoquera dans ce cas une tendance générale à désémantiser les prépositions.

Cependant, nous voudrions montrer après d'autres que ces erreurs d'apprenants ne se produisent pas de façon aléatoire et qu'elles doivent être situées dans la dynamique propre au français. Tout d'abord, trois prépositions seulement (*à*, *de*, *pour*) alternent. Il y a des limites au jeu des extensions. *Pour* se prête bien à ces prolongements car il s'agit d'une préposition très polysémique, donc prédisposée à cet appauvrissement de sens que suppose son emploi comme relateur. D'autre part, même en français normé, on relève des emplois grammaticalisés, alternant avec l'usage de *à*. G. Spillebout (1985) a trouvé chez Corneille *destiné pour régner* (*Hér.* I.1.56) Féraud note la double construction de *s'intéresser à/ pour moi*. Dans ce genre d'emplois *pour* a perdu la nuance de sens de but, d'intention au profit d'un simple rôle de relateur. C'est, semble-t-il, cette construction que l'on trouve à La Barben.

La possibilité d'alternances pour des lexèmes verbaux comme *s'intéresser*, oblige à situer les fautes des Provençaux dans la dynamique propre du français. Un argument indépendant est fourni par les travaux de R. Chaudenson sur la genèse des créoles et de E. Béniak et al. sur le français en Ontario²⁷. Dans les deux cas, la préposition *pour* apparaît comme une extension du système de base en zéro, *à* et *de* du français standard.

Nous avons insisté sur ces variantes, d'autant plus frappantes qu'elles relèvent de causes sociolinguistiques - l'absence de standardisation culturelle, la diglossie - mais ne diffèrent pas fondamentalement des possibilités de reprises et de modulations parfaitement correctes que nous avons déjà rencontrées. Les lecteurs reconnaissent la valeur formulaire de l'énoncé avec ou malgré ces opérations.

Changements dans le lexique

Le dernier groupe de phénomènes est constitué par les unités lexicales. A La Barben, une première zone de variations concerne le complément du verbe *s'occuper*. Le scripteur emploie tantôt un verbe, *s'occuper à lire*, tantôt une construction à verbe support, *s'occuper à faire la lecture*, ou encore un nom verbal *s'occuper à la lecture de*. A Lamanon, les secrétaires utilisent alternativement *l'an second de la republique francaise*, *lan second republicain*.

le huit pluviôse	l'an second	de la République française une et indivisible
le onze floréal	l'an second	de la République
le quatorze pluviôse	de l'an second	républicain
le vingt et un germinal	l'an second	

D'un point de vue linguistique, il est évident que les propriétés d'un nom comme *la lecture* sont différentes des propriétés d'un verbe comme *lire* et que le scripteur ne dit pas exactement la même chose quand il choisit le nom ou le verbe ; de même dans le cas de l'alternance entre *république* et *républicain*, seul le nom peut être suivi de la détermination *une et indivisible*. Mais cette modulation de sens n'empêche pas une équivalence référentielle en situation. Il est intéressant de constater que les scripteurs maîtrisent ce jeu de paraphrases lorsque la variation ne les oblige pas à réorganiser tout l'énoncé.

La construction, *l'assemblée s'est occupée de*, permet d'introduire en position complément un lexique varié même s'il appartient au même champ sémantique. Dans ce cas, on ne saurait parler de reformulation du même contenu car le changement de lexique produit du sens :

faire la lecture des	papiers publics								
	arrêtés								
	bulletins								
	décrets								
	du rapport	fait	par	le	Maximilien				
	Robespierre								

empêcher des complots perfides
du renouvellement d'un président
de la surveillance

Loin d'être une formulation différente de la "même" chose, la formule est ici un moyen d'évoquer des choses différentes à l'aide du même dispositif. Le scripteur s'appuie sur une partie introductive comme *X s'occuper de*, pour faire défiler tout le lexique correspondant à ses activités politiques ou policières.

Nous proposons la reconstruction suivante pour la série de La Barben :

Un collectif (pourvu d'un rôle institutionnel)	S'OCCUPER	une activité politique ou policière
--	-----------	-------------------------------------

Formellement, seul est stable le recours au verbe "s'occuper". Ce choix lexical d'un verbe présenté sous une certaine construction grammaticale répond à d'autres niveaux de structuration qui n'appartiennent pas au domaine syntaxique. On peut citer notamment le fait que le lexique verbal a ici un rôle d'opérateur pragmatique. Le code politique a fixé "s'occuper" comme l'élément indiquant que le comité parle le langage de la loi.

Nous avons examiné d'un point de vue formel des séquences ritualisées, mais il nous faut maintenant revenir sur leur fonction. Leur apparition s'explique sans doute à la fois par le rôle qu'elles jouent dans la mise en place de "routines" permettant d'écrire et par leur fonction de "repères symboliques", permettant de donner une légitimité aux personnes et à leurs actes de langage.

La première idée qui vient à l'esprit est que les formulaires aident tout simplement à écrire. La mise en texte des événements est difficile. Les comités de Cuges ont sûrement discuté de la vie du village (sans doute d'ailleurs en provençal). Mais comment un rédacteur qui s'épuise au bout de quelques phrases et qui n'a jamais pratiqué la "prise de notes" saurait-il condenser les discours tenus? Ces difficultés techniques sont surtout notables en début d'énoncé²⁸. Or la formule est une sorte de "prêt-à-écrire", disponible pour chaque lettre, pour chaque compte rendu. Aussi n'est-ce pas un hasard si les formulaires se concentrent en tête de paragraphe : il s'agit de procédures commodes pour commencer ou pour enchaîner les séquences.

Mais on n'en restera pas à l'idée de la formule-copiable qui apparente l'écriture à une activité de recopiage. Il faut se demander ce qui rend cette forme digne d'être écrite. Pour ces scripteurs inexpérimentés qui doivent penser que tout n'a pas à être écrit, le symbolisme fort de l'écriture compte apparemment

autant, ou plus, que le référent. La formule, qui "en impose", arrache l'écriture à une pure fonction de communication et permet de la solenniser. Redisons que l'opposition ne passe pas entre oral et écrit, mais entre discours de simple communication et acte solennel. Une prestation de serment devant le comité de surveillance de Cuges participerait du registre solennel. Cet acte oral emprunte naturellement les formules indispensables dans une telle situation. Inversement, on peut imaginer de l'écriture familière. On adopte souvent un registre familier dans les lettres privées. Cependant à cette époque de l'histoire du français, et chez ces scripteurs peu-lettrés, l'écriture, même privée, suppose un certain "apprêt".

Les formules participent surtout des dispositifs institutionnels. En tête des lettres ou des registres de séance, elles rappellent le statut pragmatique des textes, indispensable à leur efficacité. L'ouverture et la clôture sont des moments importants où certains mots qu'il convient d'employer annoncent : *ceci est une requête* ; *ceci est un texte juridique*. L'appui sur le rituel est également nécessaire dans le discours public et contribue à sa validité. Dans les comités il y a eu d'abord exercice de la parole, mais le texte naît de préoccupations symboliques autant que du souci de garder la mémoire de ce qui s'est dit. Ce qui vaut la peine d'être confié à l'écriture, c'est qu'on a parlé et lu, en respectant les formes. Le formalisme constitue les individus réunis en représentants du système politique de la Révolution et leur parole en parole de pouvoir. Les formules transcrivent une situation concrète sous une forme abstraite, générale. Dans tous ces cas, l'écriture, plus qu'un instrument de "communication", est une machine de structuration du politique.

Les formules, à l'ouverture et à la clôture des textes, instaurent une coupure entre le quotidien profane et le temps cérémoniel où se déroulent les réunions du comité²⁹. Le formulaire exhibe le code et l'institution qui l'a mis en circulation en même temps que le message transmis. Ce rôle explique sa rigidité : chaque village a sélectionné des procédés d'ouverture et de clôture marquant les limites et dont le constant rappel - sous une forme rigide qui les rend bien reconnaissables - assure l'efficacité. De même dans les justificatifs et dans les lettres aux autorités, les procédés discursifs figés ont pour effet de préciser le type d'activité verbale attendue de la part des inculpés, de les positionner. Les relations entre le pouvoir et les citoyens se construisent dans ce rituel méticuleux.

Les formulaires sont donc des énoncés relativement stabilisés, produits dans un cadre institutionnel qui leur confère du poids. Elles fixent à la fois les règles du jeu, le type de discours dont il s'agit et le positionnement des sujets énonciateurs.

LEXIES FIGEES ET STEREOTYPES

A côté des formulaires proprement dits, qui régulent les rapports du sujet et des institutions, nos textes présentent de nombreux syntagmes stéréotypés. Leur dimension est réduite. Ils sont normalement constitués d'un groupe nominal comportant un substantif accompagné d'une ou de deux épithètes et éventuellement d'un complément de nom. Ils n'apparaissent pas à des places particulières de la structure des textes et ne font pas partie de la langue juridique ou administrative ; ils sont plutôt liés à l'évocation de la thématique révolutionnaire.

Délibérations de Martigues :

manoeuvres artificieuses des malveillants,
 écarts scandaleux des fanatiques outrés qui voudroient exiter une guerre civile et sacrée,
 délire atroce du fanatisme (19 ventôse, Vidal).
 infames sectionnaires,
 infame serment,
 cet abominable serment (Gassen, 14 thermidor).
 actes liberticides,
 délibérations liberticides,
 capucin franc fanatique outré, reconnu pour tel (Gassen, 28 thermidor).

Comptes rendus de Cuges et de La Barben :

complot perfides (=perfides, La Barben, Bonifay, 13 floréal)
 la prise de l'infâme toulon (=infâme, Cuges, Michel, 16 pluviôse)
 chaos sectionnaire maudite section (Cuges, Michel 16 pluviôse)
 idée prestigieuse et morale, (La Barben, Maunier, 13 floréal)
 (se comporter en) vrais invariables amis de la liberté (Cuges, Michel, 19 pluviôse).

Même si les gens se préoccupent surtout de dénoncer les ennemis, ils emploient aussi quelques groupes stéréotypés "positifs". A La Barben, on lit le texte de Robespierre sur

le rapport des idées prestigieuses et morales avec le principe républicain.

L'impression de clichés que donnent toutes ces formules tient à plusieurs éléments. D'une part, la répétitivité du discours qui apparaît dès que l'on compare ces textes entre eux ou à d'autres écrits de la même période ; d'autre part l'emploi de tournures à la "couleur" stylistique reconnaissable : des noms et des adjectifs que détache leur fonctionnement hyperbolique.

Le premier groupe de lexies figées est constitué de noms "polaires", ici négativement orientés, désignant des actes, des états ou des adversaires, tels que *manoeuvres* (moyens mis en oeuvre pour atteindre un but par ruse et artifice),

écarts (action de s'écarter des normes sociales ou morales), *délire* (état d'un malade ou d'un fou qui émet des discours en opposition avec la réalité). Le nom peut être déterminé par un complément, *manoeuvres des malveillants*, *écarts des fanatiques*, *délire du fanatisme*. Les épithètes qui sont jointes à ces noms ont des propriétés particulières : elles sont souvent de valeur déterminative nulle ; les *manoeuvres artificieuses* ne sont pas une sous-classe de manoeuvres mais des manoeuvres dont on nous dit tautologiquement qu'elles font recours à des artifices, l'épithète redoublant en quelque sorte le nom.

Il s'agit normalement de noms et d'adjectifs hyperboliques. *Les écarts scandaleux*, *les fanatiques outrés* et *le délire atroce* disent le haut degré du mal et présentent les conflits dans une perspective très violente, "en noir et blanc". A côté de l'ennemi déclaré, *fanatiques et malveillants*, on poursuit aussi l'ennemi insidieux *les riches égoïstes*, *les indifférents*. Parfois l'usage d'abstractions rend plus violent l'antagonisme ; car si une personne fanatique peut éventuellement avoir quelques qualités ou du moins être sincère, le fanatisme est le mal absolu, privé de toute l'épaisseur et de toute la complexité des êtres vivants du monde réel. Noms et adjectifs se situent à un tel degré de généralité qu'ils sont mécaniquement applicables à toutes sortes de situations. Ils conviennent presque à n'importe quel réel.

Dans le deuxième groupe, les noms renvoient à des représentations intellectuelles ou à des actes très généraux. Les noms sont alors déterminés par des épithètes comme dans *guerre civile* puisqu'une guerre civile est une certaine espèce de guerre, détestable, au contraire des guerres libératrices ou patriotiques. La plupart du temps ces épithètes présentent aussi un fonctionnement hyperbolique, *abominable serment*, *actes liberticides*.

Condamner l'infâme aristocrate, se déclarer bon républicain, c'est dans un univers où le personnel et le collectif ne sont pas dissociables sans risques, s'approprier les signes qui sont du côté du pouvoir, sous la forme énonciative qui mime la subjectivité la plus grande. Des noms comme *délire*, des épithètes non classifiantes comme *atroce*, supposent en effet un acte d'énonciation. En l'absence de toute définition conceptuelle préalable de ce qu'est le délire, est délire ce que j'appelle délire, est atroce ce que j'appelle atroce. Les unités phraséologiques permettent d'annuler la différence entre le privé et le public : leur fonctionnement renvoie à l'énonciation d'une subjectivité exacerbée³⁰ ; mais ces mots subjectifs sont des mots collectivisés, des topoï, des "lieux communs" de la révolution. Le patriote fait toujours mention de son identité révolutionnaire, mais sa rhétorique enthousiaste³¹ renvoie au système de valeurs que s'est donné la République et y annule sa différence.

Les récits de vie des inculpés de l'an III sont également liés à cette "langue de bois". Là encore, les mises en série font apparaître l'importance des codes sous-

jacents aux énoncés. Les vies politiques se regroupent en effet autour de deux ou trois modèles.

Nous pouvons appeler le premier modèle celui du soldat-patriote. Il est employé lorsque le narrateur peut justifier de son appartenance révolutionnaire par des actes exemplaires. Nous ne saurons pourtant pas grand chose des vies des inculpés puisqu'ils disent seulement ce qu'ils croient utile de dire, que tout procède de l'argumentation dans leur discours. Il y a pourtant quelque chose à apprendre dans ces récits, c'est la vision qu'ont les inculpés des normes de la société révolutionnaire. De ce point de vue, la maigre liste que constitue leurs énoncés est un atout. L'absence de toute anecdote contribue à figer les vies concrètes en idéologie. Le récit autobiographique de la *conduite* du narrateur se résume à l'énumération chronologique des événements de la grande Histoire. Deux narrations se superposent dans une chronologie linéaire et *l'affaire des Prêcheurs, la prise de l'infâme Toulon*, apparaissent comme des moments privilégiés où se manifesté le républicanisme. Tels sont les scénarios de B. Vion et de V. Anglès :

En premier Lieu à laffaire des prêcheurs demême qu'aux
thuileries, à paris, Ensuite à la prise de l'infâme toulon
je suis Eté Comme un [Lezard/César] me jeter dans les Bras
De ce grand Général Cartaux, pour lui Offrir tous
Mes Services pour la Défense de ma Chere patrie. (Vion, texte 20)

J'ai été volontaire dans la Cinquieme
Compagnie des Vanoniers de marseille depuis le
18 frimaire [...] Jeme suis réuni aux patriotes de
l'arrondissement n°11 dans les Journées du
23 et 24 aoust pour [x] Combattre l'aristocratie

A travers ces discours d'identité, on retrouvera donc ce que dit la langue politique dans l'intrication de ses événements mythiques, *affaire des Prêcheurs, journées du 23 août...* et de ses schémas narratifs (la vie du patriote se déroule dans un temps linéaire dont les étapes sont marquées par des marqueurs temporels, *en premier lieu, ensuite, le 14 juillet*)

Le second modèle est employé lorsque le narrateur ne peut justifier de son appartenance révolutionnaire par des actes "exemplaires", il tente alors de montrer qu'il a été pourchassé par un groupe d'ennemis, les contre-révolutionnaires dont il se démarque. Là encore, des lexies sémantiquement pleines, *patriote infortuné, poursuivi par l'aristocratie*, permettent de se situer par rapport à des repères collectifs sans ambiguïté :

patriote infortuné qui se trouve poursuivit par l'aristocratie qui n'a pu le mordre révolutionnairement.

Le dernier modèle est celui du citoyen vertueux. Lorsqu'il y a trop de preuves qu'il a été un contre-révolutionnaire ou lorsqu'il est resté à l'écart des

événements, l'inculpé constitue en faits de patriotisme, des comportements qui, préalablement à son discours, n'en faisaient sans doute pas partie dans les représentations du juge. Il emploie pour ce faire le modèle du bon citoyen : les éléments récurrents sont alors des termes comme *lois, obéissant, subordination*, associés souvent avec des formulations négatives, l'inculpé espérant que le fait de *ne pas être* contre la République peut équivaloir à un *être* pour. L'absence d'événements dominants et donc de périodisation est compensée par l'importance des quantifieurs temporels, *jamais, constamment* :

fait son service avec exactitude (Duguiès, 3 sept. 1793).
incapable de manquer aux lois (M. Martin, 18 pluviôse an II).

Jamais aucune motion ni pétition n'est partie de moi (Roland, juillet 1793).
Je n'ai jamais porté atteinte à personne (Vignerons septembre 1793)
sans jamais manquer aux devoirs de la subordination (Duguiès 3 septembre 1793)
ne s'étant jamais écarté de la loi (Louis Thibau, en prison depuis le 1er vendémiaire)
J'ai constamment refusé de marcher contre l'armée (Jean Brunot).

Les vies politiques entrent dans une procédure judiciaire. Elles sont écrites par des gens qui sont en prison et dont la vie est menacée. Chaque énoncé peut les sauver ou de les perdre. Ils doivent donc si possible faire s'accorder la dynamique de leur vie avec les représentations qu'ils se font du tribunal et des opinions du "on" collectif de référence. Ils n'écrivent en effet que pour obtenir leur libération et leur récit a une forme et une finalité commandées par la situation terrible où ils se trouvent et la nécessité de convaincre les juges. Aussi, il est impossible de séparer la fidélité aux événements "réels" et leur mise en forme plus ou moins fictive. Par ailleurs, les récits se présentent selon un canevas contraint et dans une langue qui emprunte de nombreuses formules juridiques, soit que les prisonniers aient été aidés par des greffiers, soit qu'ils aient recours à des modèles. La trame narrative, le cadre juridique et l'appel aux valeurs reconnues par le tribunal font s'entrelacer expérience singulière et normes publiques.

Ce positionnement est obtenu au moyen d'une *représentation* de la vie et des activités du scripteur lui conférant un rôle non ambigu³². En quelques lignes, le prisonnier entrelace le récit des événements qui ont entraîné son inculpation et l'image d'une vie exemplaire de citoyen vertueux ou de soldat patriote, destinée à justifier sa libération. Il va donc utiliser ce que J.-B. Grize appelle *la fonction schématisante*, c'est-à-dire qu'il va constituer ses actions en traits de patriotisme.

L'interaction qui lie les inculpés à leur juge est si inégalitaire qu'on a la tentation de voir seulement dans ces récits une tentative désespérée de coller au conformisme social. Dans cette perspective le récit de vie est un faux récit et le sujet est enfermé non dans le "bon sens" mais dans le sens de l'auditoire³³. C'est

à la censure du groupe que l'on attribue alors la présence répétitive des mêmes biographèmes ; on suppose que les inculpés ont tenté de sauver leur vie en assumant des rôles idéologiquement définis auxquels ils ne croyaient pas tandis que leur parole véritable a en quelque sorte été confisquée.

Mais on peut se demander jusqu'à quel point ils disposaient d'autres moyens pour se représenter leur expérience ? Il aurait sans doute été difficile quelques années auparavant pour des artisans et même pour des bourgeois d'être des acteurs de l'histoire. C'était là propriété des gens de haut lignage. En égrenant les haut faits de la Révolution comme références héroïques, des gens ordinaires entraient dans l'histoire, et l'image de leur vie s'est peut-être confondue à leurs propres yeux avec les épisodes auxquels l'opinion publique révolutionnaire attribuait alors du sens.

Comme les locutions figées, facilement détachables du contexte et imitables qui permettent de rassembler les éléments d'une situation complexe en une vision claire et nette, les épisodes obligés des vies révolutionnaires ont été un langage qui a permis de donner une signification aux événements réels.

Ces phénomènes ont donné lieu à plusieurs interprétations. Dans la première, l'historien dénonce les syntagmes stéréotypés, la langue du pouvoir que les inculpés sont contraints d'employer pour plaire à leur juge. Les victimes affirment ce qu'ils savent être faux, vide et absurde pour échapper à l'anéantissement ; ils tentent de faire passer pour leur expérience les lieux communs de leur bourreau. *Leurs paroles gelées*, prises dans les glaces de la terreur n'ont plus le pouvoir plastique reconnu aux mots vivants de s'adapter à des situations pour en dire quelque chose ; elles ne réfèrent plus à rien. Elles ne font qu'exhiber la violence de la situation. Dans la deuxième lecture au contraire, on accorde une certaine pertinence aux formules qui ne sont devenues des clichés que parce que les sujets parlants s'y reconnaissent et leur reconnaissent le pouvoir d'exprimer leurs idées et leurs passions.

Le même énoncé est investi de significations mobiles qui se construisent dans le rapport entre les circonstances de son énonciation et de sa réception. Il peut n'être que la répétition du langage que le scripteur suppose être celui des autorités. Comme toute "langue de bois" il cesse alors de fonctionner. Il ne contribue pas à la construction du lien social, ne permet plus de penser la réalité. Il n'est plus qu'une convention morte. Il peut aussi être une clé sous la plume du scripteur qui vient de s'en emparer et qui, grâce à lui, signifie sa situation ; il peut rencontrer l'attente de la communauté, contribuer à forger l'identité du groupe, permettre une expression "politique". La répétition ne saurait en soi entraîner de disqualification ; et le dégoût, la raillerie ou du moins l'ennui qu'elle provoque aujourd'hui n'est qu'un effet d'après coup. A mesure que l'on s'éloigne des expériences partagées par les contemporains et que la violence des conflits devient incompréhensible, le "refroidissement" de l'objet révolution (pour parler comme F. Furet) fait prendre un désinvestissement pour un pas décisif vers

l'objectivité. Mais en condamnant les grilles d'analyse d'une époque et le style qui en découle, on s'interdit de comprendre comment il a été en prise sur la réalité.

Si on renverse la perspective qui considère les discours comme des masques, des illusions provenant de la capacité des hommes à se dissimuler les vraies causes de leurs actes, on dira que le travail de l'historien consiste à comprendre les conceptions d'une époque, parce que ces conceptions justifient et guident l'action. C'est dans les discours que se construisent le sens et la valeur. Ainsi des idées de Robespierre, le comité de La Barben n'a retenu qu'une sorte de nébuleuse, mais les quelques mots-valeurs qui expriment leur enthousiasme révolutionnaire possédaient suffisamment d'efficacité pour permettre à ces villageois d'établir un mode de participation à la scène politique. Ils ont signifié la rupture avec l'Ancien Régime, cristallisé une opposition irréductible entre adversaires et partisans de la République, ils ont déterminé concrètement l'entrée d'une partie de la population dans l'action. Sans doute s'agit-il d'une minorité, mais cette minorité représente quand même infiniment plus d'acteurs sociaux que ceux qui occupent la scène dans les périodes plus calmes de l'histoire³⁴.

Le sens des formules construit par le lecteur n'est donc pas stable puisqu'il suppose une réponse à la question du "pourquoi" les membres de la société révolutionnaire se comportaient ainsi. Alors que, tel que notre objet est délimité, nous n'avons accès qu'au "comment" est constitué ce discours social.

D'OÙ VIENNENT LES FORMULAIRES ?

Les formules rituelles qui fournissent les articulations essentielles du discours, comme les collocations qui sont à la base du système des valeurs politiques, proviennent d'ailleurs. Mais ont-elles été forgées dans la période récente ou empruntées à des traditions plus anciennes ?

Les secrétaires des comités reproduisent tout simplement les formules des assemblées d'Ancien Régime. Les autorités locales de Provence avaient plus d'importance que dans d'autres parties de la France en vertu de privilèges anciens, confirmés au moment de la réunion à la France. En Provence, il existait un peu partout des systèmes municipaux, assumant des fonctions importantes et notamment des fonctions de police. Les conseils ordinaires de ces municipalités ont de longue date familiarisé les habitants avec les règles de fonctionnement des assemblées. Certes, le système était très oligarchique³⁵. L'Assemblée générale des communautés était dominée par les nobles : en 1751, elle réunissait par exemple 10 prélats, 166 gentilshommes et seulement 50 membres du tiers. De même, la vie municipale était loin d'être démocratique. Le premier consul, à la tête de chaque communauté, était normalement un noble. Là où il y avait deux ou trois consuls, les autres consuls pouvaient appartenir au tiers, mais il

s'agissait alors d'avocats, de notaires ou d'autres bourgeois. Dans les 700 communautés de Provence qui au XVIII^e siècle ont droit de délibérer, seuls les possédants participaient au vote et étaient éligibles³⁶. Reste qu'il existait partout une vie municipale importante reposant sur des structures électives.

Les extraits des registres des délibérations montrent que les codifications des comités de surveillance proviennent de ces pratiques. A Aix-en-Provence par exemple, on commençait par des formules telles que *Conseil assemblé aux formes ordinaires le 14 novembre 1788 ; auquel Conseil ont été présents* (suit une liste de noms) ; *le Greffier va vous faire lecture du Procès Verbal des Délibérations*. et on utilisait le *Plus n'a été délibéré* de clôture.

Partout le cérémonial en place a fourni vocabulaire et tournures, *les voix nommées*, le *a unanimement délibéré* ou le *a délibéré a la pluralité*³⁷. Ce régime très particulier du discours, fait de contraintes et d'obligations permet depuis longtemps d'avoir prise sur les échanges et de dégager une parole valide à partir de la réunion de volontés multiples.

A côté des codes professionnels, eux aussi en place bien avant la Révolution, les recours administratifs et les récits judiciaires emploient la rhétorique religieuse de la supplication. Les rédacteurs empruntent leur thématique du pardon et de la charité à une tradition à la fois morale et stylistique qui fait se correspondre l'humanité des puissants et la détresse des faibles. La relation paternelle, qui unit Dieu le père dans le ciel et les hommes sur la terre, sert de modèle à la relation du prince et du peuple. Massillon l'adopte dans un sermon considéré comme un modèle d'éloquence. La péroraison évoque le dauphin :

Faites-en, grand Dieu, un roi selon votre coeur, c'est-à-dire le père de son peuple, le protecteur de votre église...

D'une façon générale, l'Eglise cherche à convaincre les grands que leur identité sociale suppose la bienveillance et la charité envers les petits. Symétriquement, à l'exemple de l'humble Jésus-Christ, un peuple de *pauvres infortunés* dont les prédicateurs rappellent le triste sort de sermons en sermons, *élève ses mains pures et innocentes vers le Ciel*³⁸, accepte l'ordre social et la position traditionnelle du suppliant. En pleine République, la relation inégale du pauvre et du puissant perdure dans les expressions figées, à travers un lexique et des formules qui distribuent des rôles sociaux inchangés.

La rhétorique religieuse rejoint d'ailleurs en plus d'un point des modèles plus généraux. Toutes les rhétoriques du temps consacrent un chapitre important aux moeurs, fondements de la persuasion. L'orateur est convaincant quand il peut faire croire *qu'il est l'ami de la vérité et de la justice, qu'il ne consacre ses veilles qu'au soutien de l'innocence et de ses droits* (Girard,1787). Les

missionnaires populaires, comme le célèbre Bridaine lorsqu'il s'adresse à la Cour, commençaient par la figure de l'insinuation :

Je ne devrais ouvrir la bouche que pour vous demander grâce en faveur d'un pauvre missionnaire, dépourvu de tous les talents que vous exigez quand on vient vous parler de votre Salut (Sermon prononcé par Bridaine dans l'église de St Sulpice, à Paris en 1751, cité dans Girard 1787).

Les rédacteurs des récits de vie rappellent de même leur probité et leur modestie. Ont-ils intériorisé ces modèles enseignés s'ils ont suivi quelques années de collège, ont-ils le souvenir des exordes entendus à l'église ? Ou bien trouvent-ils spontanément que modestie et sincérité sont des vertus utiles à faire paraître ? En tous cas, leur style rappelle par lambeaux les clichés du siècle.

Considérons par exemple l'emploi de l'épithète. Il est discuté chez les lettrés tout au long du dix-huitième siècle. C'est en effet un lieu commun que de critiquer l'abus des épithètes *oiseuses*. Marmontel estime que, dans bien des vers de J.-B. Rousseau, les épithètes sont surabondantes et qu'elles n'ont aucun apport sémantique :

Comme un tigre impitoyable

Le mal a brisé mes os

Et sa rage insatiable

Ne me laisse aucun repos

L'on sent bien que la rage insatiable du tigre impitoyable fait une redondance de style (*Eléments de Littérature, EPITHETE*)

mais Marmontel sent aussi que les épithètes hyperboliques accentuent les contrastes, entraînent des effets d'hyperbole. De fait, on en trouve beaucoup dans les textes moraux ou religieux et chaque fois qu'il s'agit de se donner des valeurs, d'évaluer le monde. A *l'enfer horrible, aux péchés épouvantables* s'opposent *le salut, le ciel d'azur et les vertus admirables*. F. Berlan (1981) a pu montrer qu'il s'agissait d'une véritable clé de lecture pour le *Télémaque* de Fénelon.

Le lexique des affrontements politiques en l'an II et III récupère ces prédications qui permettent de cliver le monde, qui suppriment les états intermédiaires et sont au service des antagonismes politiques. La culture morale et religieuse lègue des formes qui vont être réutilisées dans un contexte profane. On a pu dire qu'un des principaux effets de la Révolution était la naissance d'une société où l'opinion compte. Ces valeurs qu'il importe de faire partager aux citoyens pour gagner leur adhésion sont inscrites dans des formes stylistiques sédimentées. L'épithète qui avait été au service d'une norme religieuse permet aussi bien de faire entrer des notions nouvelles dans la culture des citoyens de la République.

En confrontant des séries, on peut être attentif à l'émergence des thématiques nouvelles, au glissement qui mène du sacré au politique, ou souligner au contraire la permanence des dispositifs.

Contrairement à l'élève des collèges qui s'entraînait à composer des discours latins, consistant, certes, en montages de fragments prêts à être employés, mais supposant cependant une certaine marge de liberté dans la façon de coudre les morceaux, l'élève des petites écoles, une fois acquis le tracé des lettres, des syllabes et des mots, se bornait à copier des modèles de lettres. Il n'apprenait pas à composer, il ne faisait que reproduire un corpus fermé, fait pour l'essentiel de textes juridico-administratifs,

Comme sont des Promesses, des Quittances, des Marchez d'ouvrier, des Contrats de Notaires, des Obligations, des Procurations, des Baux à Louïages, & à Fermes, des Exploits et Procez Verbaux, afin qu'ils puissent s'imprimer ces choses dans l'imagination et apprendre à en faire de semblables³⁹.

Le langage écrit s'arrêtait, pour ceux qui n'allaient pas au collège à l'imprégnation de ces modèles qui traitent un nombre limité de situations. On doit cependant mentionner également *Les Règles de la Bienséance et de la civilité chrétienne à l'usage des écoles chrétiennes*, dont on connaît près de cent rééditions⁴⁰. Cette adaptation de la Civilité d'Erasmus par Saint Jean-Baptiste de la Salle réserve une petite place à la correspondance. Bien que le texte ne fournisse pas de modèles de lettres, nous devinons qu'ils ont dû circuler de même que les lettres commerciales. Le livre en tous cas se borne à mentionner quelques conventions et formules d'ouverture et de fermeture pour les missives adressées aux parents :

Si on écrit à son Pere on se sert de ces termes, monsieur mon très-honoré Père [...] Au bas de la Lettre pour marquer sa soumission à l'égard de la personne à qui on écrit, après ces termes, Je suis, ou autres semblables, on met ces mots Vôte très humble & tres obeissant Serviteur ou Servante [...]. Un enfant écrivant à son Père met, Votre très humble et obeissant fils ou fille.

La civilité précise qu'il faut, en finissant, mettre

toujours ces termes, Votre tres humble &c au Nominatif, ou a l'Accusatif et non pas au Genitif, ou au datif : par exemple je suis Vôte, &c et non pas Commandez à Vôte, ou Recevez de Vôte, &c.

Les prescriptions du manuel de J.-B. de la Salle ne vont pas au-delà de la part la plus formalisée des lettres. Ce formalisme se retrouve dans les *Secrétaires* et les *Civilités* qui prétendent suivre des modèles aristocratiques. Ainsi, en 1671, Antoine de Courtin prescrit quasiment les mêmes formules à ses lecteurs : *tout en bas du papier à costé droit il faut écrire Monsieur mon tres honoré pere,*

vostre tres humble & tres obeissant fils (p. 152)⁴¹. Or ces secrétaires de cour circulaient également dans les institutions intermédiaires et ils figuraient encore en 1742 dans les catalogues de la Bibliothèque Bleue, collections destinées à un vaste public.

Cependant, dès le XVII^e siècle, une certaine contradiction entre la rigidité cérémonieuse de l'ouverture et la simplicité recommandée dans la suite du texte aux enfants de bonne famille annonce les évolutions futures :

On passe de même pour ridicule, si en parlant ou écrivant de son pere ou de sa mere, on dit Monsieur mon pere, Madame ma mere, &c. Cela n'appartient qu'aux Princes, il faut dire simplement, mon pere, ma mere &c. Outre que ce sont des termes bien plus propres, & qui conviennent mieux que tous autres au respect et à la pieté naturelle (Courtin, 1671, p. 33).

A la fin du XVIII^e siècle, des auteurs se hasardent enfin à proposer des simplifications des formules de salutations⁴².

Les manuels ne savent guère décrire les structures internes de la lettre. Une fois achevé l'examen minutieux des formes d'adresse et des salutations finales, c'est-à-dire un code de relations sociales, ils sont incapables d'articuler les étapes de la lettre et se contentent de proposer des lettres réussies. Seuls de rares recueils, anciens et peu diffusés, s'intéressent aux mécanismes d'enchaînement. *Le Secrétaire des Secrétaires ou le thresor de la Plume françoise contenant la maniere de compôser & dicter toutes sortes de Lettres Missives*, dont la réédition conservée à la Bibliothèque Nationale date de 1626, s'attarde sur l'aide apportée par les formulaires qu'il nomme *phrases*, c'est à dire *expressions* conformément à l'usage du XVII^e siècle et dont il souligne le rôle à la jointure des paragraphes.

J'ai dressé au premier rang celles qui sont seantes au commencement de la lettre : au second rang celles qui ont graces au milieu, & au troisieme rang, celles qui conviennent a la fin d'icelles. La multitude de telles phrases servira aussi, choses de quoy plusieurs ont besoin, pour apprendre la lettre courante aux enfans⁴³.

Les formules de milieu sont diverses. Certaines sont des codes de comportement et le tour de phrase peut atteindre aux dimensions d'une petite histoire⁴⁴. Mais surtout, l'auteur cherche manifestement à substituer à la parataxe du langage familier, les constructions "liées" du beau français. Ainsi le guide consacre 12 lignes à *quant à*⁴⁵, formule de liaison équivalente du *en ce qui concerne ce problème* des énarques actuels.

Ordinairement, il ne semble pas qu'on ait séparé l'étude des éléments qui servent à structurer le texte, du contenu particulier qu'on faisait travailler. L'ensemble n'est pas manipulé et réfléchi, il est copié en bloc.

Cette dernière partie a tourné autour de la relation des règles d'écriture et des sujets qui s'en servent.

Toutes les sociétés suivent des normes, toutes les écritures vivent de modèles. Ces conventions sont très présentes dans une période où le nombre des producteurs de textes s'accroît ; elles ont sans doute été des aides puissants pour l'intégration de la langue écrite et pour l'apprentissage des comportements politiques, administratifs ou juridiques liés à l'écriture. Elles fournissent des énoncés-types, des schémas mémorisables et des règles de conduite sociale, des façons d'entrer dans les textes et des façons d'entrer en relation avec des juges ou des administrateurs.

Nous avons d'ailleurs observé des processus semblables chez des enfants apprenant à écrire⁴⁶. Eux aussi fabriquaient des textes en se reposant du poids de l'invention sur des formules, même si ces dernières apparaissaient comme moins fixées que les conventions des écrits très socialisés. Pour eux aussi, la production du discours passe par la reproduction. Par leur artifice et leur répétitivité ostentatoire, les formules démarquent le texte du langage courant et lui permettent de se constituer en une écriture irréductible au langage de la communication ordinaire.

De même, les institutions mettent à la disposition des usagers les expressions qui encadrent des situations de façon adéquate. Les formules jouent le rôle des règles dans un jeu. Le jeu est une occupation séparée des activités quotidiennes ; ici aussi, les formules isolent un usage particulier du langage. Le jeu suppose des modes d'échange réglés ; ici aussi, les formules explicitent les façons dont il faut se comporter pour participer et elles déterminent des places et des formes de relations convenables. Les règles ne sont pas seulement des contraintes, mais aussi des repères.

Pourtant on doit se demander si le jeu n'est pas trop déterminé, si les hommes qui utilisent les conventions conservent une marge d'initiative leur permettant d'agir en fonction de leurs façons de penser. Le problème se voit bien quand il s'agit des lexies figées et des lieux communs des requêtes. En racontant leurs vies exemplaires, des hommes veulent agir sur des juges, les influencer, éviter une condamnation. Dans ces conditions, il est impossible de démêler ce qui est moyen pour un sujet de préciser son identité, d'affirmer son appartenance à un groupe et ce qui s'explique par la contrainte. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, assumés ou imposés, les lieux communs de cette époque se figent dans des oppositions simplistes - pour les peu-lettrés du moins - et que leur rigidité les enferme dans des limites étroites.

CONCLUSION

Ce travail se heurtait à une difficulté : il nous fallait à la fois défendre un objet sans prestige et l'approche que nous en proposons. Nous pensions qu'il était impossible de "traverser" les formes pour accéder directement au contenu, que les formes des énoncés importaient. Comprendre les textes demande qu'on aille voir comment ils sont faits.

Renonçant à séparer les écrits qui sont de la main des signataires et ceux qui ont été dictés à un intermédiaire, nous avons envisagé le continuum des productions où cohabitent la dictée au greffier de la prison, l'oral public transcrit en écriture, les modèles puisés dans les rituels oraux ou imprimés...

Nous avons privilégié des axes de travail, celui de l'énonciation, celui des unités de textes, celui des formules. Pendant notre parcours, nous avons eu souvent le sentiment que les problèmes rencontrés se seraient posés quel que soit le niveau de maîtrise des scripteurs, qu'ils s'appellent Montaigne, Flaubert, Nerval ou le citoyen Fabre, vivandier au 2^d bataillon. Mais dans les textes pauvres la question de la double énonciation, l'oscillation entre formules et information sur la personne, ou l'existence d'unités qui débordent la phrase apparaissaient avec une clarté qui a permis de mettre au point un programme de travail. Ce sont, dans leur minutie, les résultats obtenus qui peuvent soutenir une telle approche.

La mise en série a permis d'insister sur l'importance des conventions gouvernant l'écriture républicaine des peu-lettrés. Nous avons mis en évidence des traits communs à tous les niveaux, plans de textes, places énonciatives, arguments-types, formulaires... Nous nous sommes particulièrement intéressées à deux grands types de conventions. Tout d'abord, les phénomènes d'identité énonciative et le jeu qui s'établit entre le personnage fixé par les règles du discours et la personne productrice d'écriture ; d'autre part, les éléments répétitifs, clichés exprimant des valeurs collectives et formules rigides des institutions. Les premiers jouent un rôle essentiel dans la fabrication d'une opinion publique : le consensus religieux ou politique, et plus généralement toute croyance collective, naît du réemploi, de la répétition et finalement de la stéréotypie.

Les façons de parler spécialisées développées par les institutions sont encore plus figées. L'écriture publique, forme quasi exclusive de l'écrit pour ceux qui ne sont pas des professionnels, obéit à des normes extrêmement rigides. De nos jours, dans les canevas les plus contraignants, on ne peut que répondre à des questions déjà formulées, voire cocher des réponses toutes prêtes ! Certes, les modèles semblent moins directement liés aux mécanismes du pouvoir. Les institutions les justifient par la recherche d'efficacité (fournir un dispositif

d'exposition, éviter le flou dans les procédures de nomination, privilégier un vocabulaire univoque). Cependant ils limitent fortement l'initiative des scripteurs et inscrivent les partenaires du discours dans des rôles étroitement définis.

L'écriture des néo-lettrés est donc, à la fois et indissociablement, redevable à des normes, conditions de son existence et contrainte par des normes qui la contiennent dans des limites strictes. Il est essentiel d'étudier l'histoire de ces façons de dire et de se dire, grâce auxquelles les discours commencent, s'enchaînent et se terminent. A travers ces micro-rhétoriques, nous apprenons à déchiffrer les multiples façons dont s'articulent le rapport des sujets aux pouvoirs, l'ordre du symbolique et l'ordre des rapports sociaux.

Mais si la mise en série fait d'abord apparaître des régularités, elle permet aussi de découvrir l'instabilité, présente dans la répétition même. D'abord, chaque producteur de textes, lorsqu'il met en oeuvre des formulaires, en déplace, en modifie la structure dans une sorte de glissement perpétuel par rapport au modèle sous-jacent. Ensuite, l'événement révolutionnaire peut introduire des modifications dans les procédés traditionnels, soit que l'on observe des transformations de rituels, comme lorsqu'on voit le modèle "paternel" de désignation de l'autorité, laisser place au modèle "fraternel" de l'an II ; soit qu'apparaissent de nouvelles significations derrière la persistance des procédés, comme dans le cas de l'épithète rhétorique se laïcisant en passant de la polémique religieuse à la politique. Enfin, le collage de fragments formulaires et de la suite du texte produit souvent un dérèglement du langage attendu.

Ces formes mixtes, combinant emprunts à des formulations socialisées et écarts, nous les avons soupçonnées dans les récits de vie : l'expérience des scripteurs s'exprime à travers les références emblématiques et les valeurs collectives d'un discours officiel sans que jamais les limites soient repérables. Nous les avons trouvées aussi dans l'assemblage de matériaux d'origine différente : des stéréotypes prestigieux, des fragments de langue ritualisée s'enchaînent à des tournures orales, à des provençalismes, à des formes non légitimes. Des univers de langage entrent en collision. Le discours des peu-lettrés est un "habit d'arlequin" fait de pièces et de morceaux.

Illisible dans une culture du modèle maîtrisé, il a pourtant une forme fascinante pour une culture qui redécouvre le rôle du mélange, du montage dans la production de tout discours.